

## Séance du 5 Avril 2017

Séance à 20 h 30, sous la présidence de M. GARET, Maire.

- Présents : (17) MM. GARET, DUCHAINE, MORAGNY, VARNIER, NOEL, CONTAUT, ELARD, AUBRIOT B. & L., RIZZATO, COCHENER, BONNEMAINS, GUINOT, DA COSTA, LUGNIER, ARNOULD & PIERRON.

Absents : (2.) M. BOULLANGER Mme L'HUILLIER

Procurations : (2.) M. BOULLANGER à Mme MORAGNY – Mme L'HUILLIER à Mme COCHENER

Secrétaire : AUBRIOT Laurent

*Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.*

### FISCALITE 2017 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION

*Le Maire informe que lors de sa séance du 13 février 2017, et après avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le même jour, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise a adopté à l'unanimité les montants d'attributions de compensation définitives de chaque commune membre, pour l'année 2017.*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**adopte, conformément à la délibération intercommunale du 13 février 2017 et au rapport de CLECT, le montant révisé de l'attribution de compensation de la commune de VILLIERS EN LIEU, pour 2017, s'élevant à 6.517 Euros.**

### DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE 2017

Recettes (8.315.55 €) :

20131/041 pour 7.944.14 €

2033/041 pour 371.41 €

Dépenses (8.315.55 €)  
2313/041 pour 8.315.55 €.

### **2017050432**

#### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET LOTISSEMENT 2017**

+ 0.22 € au 758/75  
- 0.22 € au 7133/042.

### **2017050433**

#### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET FORESTIER 2017**

61524 : - 5.000 €  
615231 : + 5.000 €

#### **LOTISSEMENT LES ESSARTS : TRAVAUX DE VIABILITE**

Le Maire annonce que la demande de permis d'aménager est en cours d'instruction et devrait être délivrée prochainement. La phase suivante concerne les travaux de viabilité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, autorise le Maire**

- **à lancer la procédure de consultations d'entreprises**
- **à signer les futurs marchés et toutes pièces utiles.**

#### **TOURS DE GARDE ELECTIONS 23/04 & 07/05**

*Les tours de garde sont fixés pour les élections présidentielles.*

#### **TRAVAUX AU GYMNASE**

*Les travaux se poursuivent en respectant le planning.*

*Les ouvriers prendront en charge une nouvelle peinture au sol.*

### **LOCATIONS SALLES DES FETES ET DE LA PLACE**

**SALLE DES FETES** : régulièrement les riverains se plaignent du bruit. Un limiteur de son a été installé mais ne règle pas le problème. Par sécurité, le limiteur est en cours de révision pour être certain qu'il remplit sa fonction.

**SALLE DE LA PLACE** : même problème de nuisances sonores (sans limiteur) + des « extérieurs » qui tentent de s'incruster + nettoyage du sol. Après discussion, le **Conseil Municipal décide d'y interdire la musique** lors des locations.

*La séance est levée à 22 h 15.*